



# Notr'Canard

Bulletin d'information de la Confrérie St Hubert du Grand-Val

Nr 028, septembre 2009

*Chers amis de la Confrérie St Hubert du Grand-Val,*

*La chasse est déjà d'actualité. Une activité qui débute et qui sera très intense dès que le manteau de la forêt changera de couleurs. En regard de nos agendas, cette période deviendra très chargée où le jonglage entre les différentes "obligations" deviendra un exercice d'équilibriste.*

*Les engagements des membres de la confrérie ne se limitent pas seulement à la quête de gibier. J'en veux pour preuves: les cinq jours (10-14.08.09) passés avec les enfants dans le cadre de Passeport-vacances du Jura bernois; mais aussi la journée qui nous attend (05.09.09) organisée dans le cadre de l'Université Populaire du district de Moutier. Je ne m'arrête pas là: l'animation du pavillon d'information "Faune & Chasse" lors du 30<sup>ème</sup> anniversaire de nos forestiers (25-26.09.09, voir article ci-après).*

*Avec tout ce temps mis à disposition du public pour mieux faire connaître notre faune locale, pour expliquer l'attitude à adopter en forêt et tenter de communiquer notre motivation de chasseur, je ne tiens pas seulement à féliciter nos membres, mais aussi à remercier leur entourage. Sans le soutien et la compréhension de ces personnes, notre démarche ne serait tout simplement pas réalisable.*

*Merci à tous ... et bonne chasse !*

*Votre Président  
René Kaenzig*

## **Quand forestiers et chasseurs font bon ménage**

par René Kaenzig

Pour fêter son 30<sup>ème</sup> anniversaire, l'Association des forestiers du Jura bernois (AFJB) organise une grande manifestation dans la forêt de *Chaindon* à *Reconvilier*.

Le vendredi 25 septembre 2009 sera réservé aux écoles et le samedi 26 est prévu pour le public (09:00-16:00 heures). Un forestier vous guidera sur un parcours en forêt sur terrain plat et vous fera découvrir son travail: abattage normal et mécanisé; soins aux jeunes forêts; tri du bois et cubage; la formation de forestier; la sécurité au travail; le bois comme source d'énergie.



Nos forestiers n'ont pas oublié d'intégrer d'autres thèmes, notamment la sculpture sur bois, le scoutisme, mais aussi la faune et la chasse. La cantine avec petite restauration ne manque pas.

C'est sur le thème "Faune & Chasse" que la *Confrérie St Hubert du Grand-Val* s'est engagée à animer l'activité.



De par une motivation identique à faire connaître au public notre activité de chasseur et un lien d'amitié privilégié, la *Fédération des chasseurs bâlois* (ville et campagne) nous met à disposition sa remorque didactique. Une visite qu'il ne faudra pas manquer.

**Confrérie St Hubert du Grand-Val**

st-hubert-du-grand-val@bluewin.ch  
<http://www.st-hubert-du-grand-val.org>  
CH-2746 Crémines, Suisse



### Une publication, une réaction, un correctif, des excuses ... en 5'

par René Kaenzig

J'ai eu le loisir de lire ces quelques lignes dans un bulletin d'information envoyé par courriel aux membres et amis d'une organisation de chasseurs français de Lorraine (extrait):

*... la régulation des cervidés se fait en Suisse par les hélicos de l'Armée de l'air armés de mitrailleuses ...*

À double titre, je n'ai pas pu laisser passer cette bêtise et par retour de courriel immédiat au rédacteur du bulletin, je lui ai fait part poliment de mes pensées et de ma déception, tout en demandant la publication d'un démenti et des excuses.

Aussitôt dit ... aussitôt fait. Le rédacteur a transmis un correctif à tout son distributeur (extrait): *... A la demande de ... (moi-même), je vous transmets sa réponse et lui présente mes excuses. On a trop fait de ne pas vérifier des choses qui nous arrivent par le bouche-à-oreille. Une bonne leçon pour l'avenir ...*

Tout ce cycle n'a pas pris plus de cinq minutes. Une bonne leçon à retenir ... également pour nous. ☺

chasse, de grandes libertés sont laissées aux autorités politiques des cantons. Ces dernières peuvent élaborer des lois et des ordonnances cantonales précisant et réglant dans les détails les droits et les devoirs de leurs citoyens respectifs. Les cantons ne peuvent pas passer outre une loi ou une ordonnance fédérale et décider d'être moins restrictifs mais ils disposent, dans de nombreux domaines, d'une grande marge de manoeuvre.



Chemin interdit de circulation ... même sans signalisation !

Pour la LFo, l'article suivant dit:

#### **Art. 15** Circulation des véhicules à moteur

<sup>1</sup> Les véhicules à moteur ne sont autorisés à circuler en forêt et sur les routes forestières **que pour accomplir des activités de gestion forestière**. Le Conseil fédéral règle les exceptions nécessaires pour l'armée et pour l'accomplissement d'autres tâches d'intérêt public.

<sup>2</sup> **Les cantons peuvent admettre d'autres catégories d'usagers sur les routes forestières** pour autant que la conservation des forêts ne s'en trouve pas menacée et qu'une telle décision ne soit pas contraire à l'intérêt public.

<sup>3</sup> Les cantons pourvoient à la signalisation et **aux contrôles nécessaires**. Là où la signalisation et les contrôles ne suffisent pas, il est possible d'installer des barrières.

### Circulation sur chemins forestiers

par Louis Tschanz

**Nul n'est censé ignorer la loi**; cette maxime, tout le monde la connaît mais que sait-on au juste sur l'interdiction de circuler sur les chemins forestiers? Essayons de faire le point sur ce sujet.

La Confédération, dans sa *Loi fédérale sur les forêts* (LFo) datant de 1991, interdit la circulation en forêt et sur les routes forestières aux **véhicules à moteur**. Dans l'*Ordonnance sur les forêts* (OFo) elle règle déjà quelques détails concernant des exceptions.

Une loi fédérale est un «cadre» légal qui fixe des limites claires, que les cantons doivent faire appliquer et respecter. Néanmoins, dans certains domaines, par exemple la gestion des forêts ou la

L'ordonnance fédérale sur les forêts précise dans quels buts les véhicules à moteur peuvent quand même utiliser les routes forestières; sont cités: sauvetage, contrôle policier, exercice militaire, protection contre les catastrophes naturelles et entretien du réseau de lignes. Tout est-il dit ? Non, ce serait trop simple. Le canton de Berne a lui aussi édicté une



Loi cantonale sur les forêts (LCFo) et une Ordonnance cantonale sur les forêts (OCFo). La LCFo précise que:

**Art. 23** Circulation sur les routes forestières

<sup>1</sup> La circulation des véhicules automobiles sur les routes forestières est exclusivement réservée

<sup>a</sup> à des fins forestières et agricoles,

<sup>b</sup> à la pratique de la chasse aux ongulés durant la chasse d'automne et dans les limites des prescriptions sur la chasse,

<sup>c</sup> aux riverains

.....

Dans l'article suivant, la LCFo est encore plus intéressante puisqu'elle précise que (dans le canton de Berne):

**Art. 24** Signalisation des routes forestières

<sup>1</sup> L'interdiction générale de circulation des véhicules automobiles s'applique même en l'absence de signalisation correspondante.

...



Circulation interdite ... même sans signalisation

« C'est un scandale ! », s'écrieront certains citoyens. Mais réflexion faite, voudrait-on voir dans nos forêts une multitude de signaux?

Pour l'exception faite aux chasseurs, la législation sur la chasse donne des précisions claires : **«Les routes forestières peuvent être empruntées du 1<sup>er</sup> septembre au 30 novembre pour l'exercice de la chasse».**

Combien de chasseurs, de champignon-neurs, de cueilleurs, de promeneurs, de motards, de motologues, de naturalistes, de photographes animaliers etc. utilisent (en infraction à la législation) les chemins

forestiers ? Je vous laisse le soin de l'estimer vous-même en vous baladant dans nos forêts. La loi fédérale dit : **«les cantons pourvoient ... aux contrôles nécessaires».** Mais qu'en est-il lorsque les cantons ne se donnent pas les moyens d'effectuer ces contrôles?

Actuellement, dans le Jura bernois particulièrement, de nombreuses personnes se plaignent de l'irrespect de ces normes légales. Les pouvoirs publics devront, tôt ou tard, prendre des mesures. En attendant, pensez-y, laissez votre véhicule hors forêt et allez à pied, vous entendrez le gazouillis des oiseaux et, en plus, c'est bon pour la santé.



Un cyclomotoriste qui n'était pas du même avis

### **Un - trois - cinq ...**

par René Kaenzig

... étrange façon de compter. Nous avons plus l'habitude du *deux - quatre - six*. Après un essai en 2007 avec un jour, en 2008 avec trois jours, la *Confrérie St Hubert du Grand-Val* a dû mettre au programme 2009 de *Passeport-vacances du Jura bernois* une offre de cinq jours. Très rapidement, l'offre a reçu la mention "complet".

Sur la *Montagne de Moutier*, sur les hauteurs d'*Eschert* et sur le *Mont Raimeux*, les enfants ont eu la chance de découvrir divers indices prouvant le passage d'un animal sauvage.



Empreintes, crottes, poils, frottis, bauges pour certains, terriers pour les autres, etc... Mais aussi de visu quelques renards, chamois et chevreuils. Un vécu unique que les animateurs *Philippe, Fritz et René* ont réussi à faire partager aux enfants du *Jura bernois* pendant toute la semaine.

Quelques bons moments:  
(d'autres photographies sont disponibles sur notre site)







**Prochain Stamm !**  
**Mercredi 30 septembre 2009**  
**20:00 heures**



**La confrérie dans les médias**  
Quotidien "Le Journal du Jura"  
Mardi, 18 août 2009

## LE GRAND VAL

# Les enfants sur les traces des animaux

Un - trois - cinq... Etrange façon de compter. Nous avons plus l'habitude du deux - quatre - six... Après un essai en 2007 avec un jour, en 2008 avec trois jours, la Confrérie Saint-Hubert du Grand Val a dû mettre au programme 2009 de Passeport-vacances du Jura bernois une offre de cinq jours. Très rapidement, l'offre a reçu la mention «complet».

Sur la Montagne de Moutier, sur les hauteurs d'Eschert et sur le Mont Raimeux, les enfants ont eu la chance de dé-



**APPROCHE** Deux jeunes filles à l'affût derrière leurs lunettes.

(LDD)

couvrir divers indices prouvant le passage d'un animal sauvage: empreintes, crottes, poils, frottis, bauges pour certains, terriers pour les autres. Mais ils ont aussi pu apercevoir quelques renards, chamois et autres chevreuils.

Un vécu unique que les animateurs Philippe Dumont, de Moutier, Fritz Schluemp, d'Eschert, et René Kaenzig, de Crémines, ont réussi à faire partager aux enfants du Jura bernois pendant toute la semaine. /c



## Réclamation et correction ... en 5'

par René Kaenzig

Dans son édition du mardi 18 août 2009, *Le Quotidien Jurassien* fait mention à ses lecteurs qu'un reportage photographique sur le *Passeport-vacances du Jura bernois* est déposé sur son site internet. Le crédit photographique étant donné à une journaliste du QJ.

L'intéressant est qu'on y trouve nos propres prises de vue...

Je me permets de faire une remarque à la rédaction du journal en lui transmettant le nom du photographe. Aussitôt dit ... aussitôt corrigé.

La rédaction s'excuse de ne pas avoir publié un article dans son édition "papier" mais pensait bien faire en déposant les images sur son site (ndlr: *oui, très bonne initiative!*). Un manque de communication entre la rédaction et le *webmaster* était à la source de l'erreur.



Une erreur vite corrigée malgré la petite faute orthographique sur mon nom 😊

## Narcisse Seppey en conférence

par René Kaenzig

C'est sous l'initiative de la *Fédération cantonale jurassienne des chasseurs* que Monsieur *Narcisse Seppey* a été invité à

Delémont pour y tenir une conférence publique ayant pour titre: "Le retour du loup...". Bien connu dans le milieu cynégétique, Monsieur *Seppey* fut l'ancien chef du *Service cantonal de la chasse du Valais*, mais était aussi homme politique. Il porta aussi bien d'autres charges dans le monde de la chasse en Valais.

C'est par pure coïncidence avec le tir d'un loup dans le *Val d'Illeiez* que cette conférence a eu lieu le lendemain (21.08.09).

C'est avec une petite modification du titre en "La réintroduction des grands prédateurs" que Monsieur *Seppey* a tenu en haleine pendant plus de deux heures les quelques 50 personnes présentes.

Parfois orateur et même parfois poète, il a su faire rêver l'audience avec une magnifique mise en bouche photographique sur toute la faune valaisanne. Un cours intensif et d'une clarté évidente.

Monsieur *Seppey* c'est ensuite concentré sur le lynx, le loup ainsi que sur l'ours. C'est avec des arguments clairs et précis qu'il a su expliquer ses convictions. Il s'est bien entendu attardé sur la problématique qu'engendre la venue (naturelle ou non) du loup. La survie du pastoralisme a également été un de ses éléments de persuasion en mettant dans la balance la valeur d'un mouton et la valeur d'un loup.

La soirée s'est terminée avec un échange de questions/réponses parfois animée par quelques remarques contradictoires.

"Le retour du Loup" est un livre publié pour fêter les 100 ans de la *Diana d'Hérens*. Cette publication rend hommage à cette société. Des hauts faits de la chasse valaisanne y sont relatés. Il aborde également le thème du retour du loup.



Auteurs: *Narcisse Seppey* et *Charly Sierro*